

# Distribution d'articles non alimentaires

30 août 2023

## Points clés

- Ne pas planifier de distribution d'articles non alimentaires sans se coordonner avec les autorités locales et avec les autres acteurs humanitaires afin de garantir l'harmonisation et la complémentarité de l'assistance.
- Veiller à ce que les articles non alimentaires sélectionnés pour être distribués correspondent à des besoins réels et soient culturellement adaptés à la population cible, en se renseignant, si cela est possible dans le contexte de situation d'urgence, auprès de groupes représentatifs de sa diversité et, notamment, de différentes catégories d'âge et de genre.
- La population cible doit recevoir des informations claires sur la distribution, qui tiennent compte de sa langue, de son degré d'alphabétisation et des moyens de communication qu'elle privilégie. Elle doit également disposer d'un accès à un mécanisme de retour d'information et d'intervention par lequel le HCR peut répondre aux préoccupations immédiates.
- L'emplacement et l'aménagement du lieu de distribution, de même que les routes permettant de s'y rendre, doivent garantir la sûreté, la sécurité et l'accessibilité de l'ensemble des parties prenantes ainsi que la protection des articles non alimentaires et des équipements divers se trouvant sur le site.
- Assurer impérativement un suivi post-distribution pour adapter et modifier en conséquence les distributions d'articles non alimentaires suivantes ; déterminer l'utilité, la qualité et les préférences en matière d'articles non alimentaires à travers une approche centrée sur l'âge, le genre et la diversité ; déterminer si les articles non alimentaires ont atteint les bénéficiaires ciblés et s'ils ont été utilisés aux fins prévues.

## 1. Aperçu

Le présent document décrit comment planifier, mettre en œuvre et suivre la distribution

d'articles non alimentaires dans une situation d'urgence, qu'elle soit réalisée par des partenaires financés par le HCR ou directement par son personnel.

**Les articles non alimentaires** correspondent à tout article non comestible distribué aux personnes touchées par des déplacements provoqués par des catastrophes naturelles ou des conflits, ou se trouvant dans d'autres situations de crise. Ce sont des articles personnels ou destinés aux familles, qui répondent aux besoins des personnes déplacées et apatrides dans leur vie de tous les jours (manger, boire, dormir, cuisiner, se laver et ranger des affaires personnelles) et leur assurent un niveau de vie minimal.

**Les produits de première nécessité** sont une **sous-catégorie d'articles non alimentaires** et correspondent aux produits vitaux les plus utilisés par les équipes opérationnelles du HCR dans le monde entier. Les articles non alimentaires suivants sont définis comme des produits de première nécessité : bâches armées en plastique, rouleaux de toile, moustiquaires, unités de logement pour les réfugiés, nattes de couchage multiusage, serviettes hygiéniques, tentes familiales, nattes de couchage synthétiques, seaux en plastique, couvertures synthétiques, bidons semi-pliables et articles de cuisine.

Il n'est question dans ce qui suit que d'articles non alimentaires, lesquels recouvrent l'ensemble des produits de première nécessité.

Pour des conseils détaillés sur la distribution d'articles non alimentaires hors contexte d'urgence, se référer aux [Directives opérationnelles sur la gestion des articles non alimentaires](#) (accessible uniquement au personnel du HCR).

## 2. Pertinence pour les opérations d'urgence

Lors d'une situation d'urgence, les personnes fuient généralement avec à peine plus que les vêtements qu'elles portent, et se retrouvent par conséquent déplacées en étant privées de leurs effets personnels. Outre des denrées alimentaires et de l'eau, ces personnes ont impérativement besoin pour survivre de certains articles non alimentaires « standard », à savoir, notamment, de matériel pour s'abriter (rouleaux de plastique), pour dormir (couverture, natte de couchage), pour cuisiner (nécessaire de cuisine tel que casseroles, poêles et ustensiles), pour cuire les aliments, se chauffer et s'éclairer (combustible, lampe portable), pour se soigner et maintenir des conditions d'hygiène adéquates (seau, savon, bidon, serviettes hygiéniques, couches, moustiquaire). S'il n'est pas possible ou approprié de répondre aux besoins urgents en fournissant une **aide financière**, une distribution en nature doit être assurée.

## 3. Conseils principaux

### a) Principes/exigences

#### aa) Principes/exigences de base:

- La population déplacée dispose d'un accès à des articles couvrant les besoins individuels et domestiques essentiels pour assurer sa bonne santé, sa dignité, sa sécurité et son bien-

être. Ces articles sont fournis en quantité suffisante et tiennent compte des spécificités culturelles et liées au genre.

- La distribution est rapide et efficace pour sauver des vies et prévenir la détresse de la population déplacée.
- La population cible a connaissance du moment et du lieu de distribution des articles non alimentaires (y compris s'il y a des changements de dernière minute), ainsi que des critères d'éligibilité (le cas échéant).
- La distribution est gratuite et la population cible en a été clairement informée au préalable.
- L'exploitation et les abus sexuels, la fraude et la corruption font l'objet d'une politique de tolérance zéro, et la population cible en a été clairement informée.
- Le site de distribution se trouve dans un lieu neutre, accessible, sûr et sécurisé, permettant à l'ensemble des parties prenantes de mener la distribution. Les considérations d'âge, de genre et de diversité sont prises en compte dans l'aménagement du site et dans le processus de distribution. Exemples de dispositions à prendre :
  - Le site de distribution dispose d'une issue de secours et est équipé d'une trousse de premiers secours.
  - Le site est accessible à l'ensemble de la population cible.
  - Des modalités de distribution spécifiques sont proposées aux personnes à mobilité réduite. Un dispositif efficace de gestion des mouvements de foule est mis en place sur le site et tient compte, le cas échéant, des contraintes liées au genre.
- La population cible peut faire part de ses commentaires, y compris se plaindre, au sujet de la distribution des articles non alimentaires grâce à la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, d'un système conçu à cet effet.

#### **bb) Principes/exigences à respecter dans l'idéal:**

- La distribution repose sur une évaluation rapide des besoins afin d'éviter de devoir faire des hypothèses sur la taille et la structure des ménages ou sur les besoins de la population déplacée.
- La population déplacée participe activement à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de la distribution des articles non alimentaires.
- Une campagne d'information complète est organisée pour que la population cible reçoive des renseignements détaillés (où, quand, quoi, pourquoi, comment) sur la distribution des articles non alimentaires.
- Des installations de stockage sont aménagées sur le site de distribution pour permettre d'entreposer de manière sécurisée les stocks pendant et après la distribution.
- Le site de distribution est équipé, pour la population cible d'une part et pour l'équipe de distribution d'autre part, d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (toilettes, postes de lavage des mains et systèmes d'eau potable) séparées pour les femmes et les hommes.
- L'espace d'attente du site de distribution est protégé des aléas climatiques (conçu par exemple pour être ombragé en été).
- Un compte-rendu complet est préparé qui précise le nombre total de personnes/ménages aidés et le nombre total de chacun des articles non alimentaires distribués.

## b) Kits d'assistance distribués:

<b>Kit partiel d'articles non alimentaires</b>	
Composition	Articles non alimentaires essentiels pouvant être transportés à pied par les bénéficiaires : couvertures, bidons semi-pliables, serviettes hygiéniques, etc.
Dans quels contextes ?	Déplacements transfrontaliers. Centres d'accueil ou de transit. Hébergement temporaire collectif. Installations, camps et milieu urbain (en cas de rupture des stocks ou de financements insuffisants).
Populations concernées	L'ensemble des personnes déplacées de force et apatrides qui ne sont pas établies de manière durable à l'endroit où a lieu la distribution, c'est-à-dire les personnes en situation de déplacement ou en transit.

### **Kit complet d'articles non alimentaires\***

Composition	Articles non alimentaires qui répondent aux besoins essentiels et au bien-être de la population cible pour s'abriter, dormir, cuisiner, se soigner, maintenir des conditions d'hygiène adéquates et accéder à des sources d'énergie.
Dans quels contextes ?	Installations et camps. Milieu urbain.
Populations concernées	L'ensemble des personnes déplacées de force et apatrides supposées devoir rester dans un avenir proche dans la zone où a lieu la distribution (pour une durée d'au moins un mois à compter de la date d'arrivée).

\* Si un kit partiel d'articles non alimentaires a déjà été distribué à la population cible, seuls les articles du kit complet non inclus dans le kit partiel seront distribués, si les ressources le permettent, afin d'éviter de fournir inutilement des articles en double.

## c) Méthodes de distribution:

<b>Distribution aux autorités locales et par leur intermédiaire</b>	
Dans quels contextes ?	Déplacements transfrontaliers. Le HCR et/ou les partenaires qu'il finance ne sont pas en mesure d'atteindre la population cible (pour des motifs de sécurité, en raison de contraintes d'accès, pour des questions de sensibilités politiques, etc.).

Populations concernées	L'ensemble des personnes déplacées de force et apatrides.
Avantages	Distribution simple et rapide. Enregistrement des informations sur la population bénéficiaire non requise. Mobilisation du personnel du HCR ou de ses partenaires non requise pour la distribution d'articles non alimentaires à la population cible. Peut contribuer à l'amélioration des relations entre le HCR et les autorités locales. Possibilité de renforcer la capacité des autorités locales à répondre à une situation d'urgence.
Risques	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Impossibilité pour le HCR ou ses partenaires de contrôler si les articles non alimentaires fournis ont bien été distribués aux bénéficiaires ciblés. Possibilité que les articles non alimentaires soient utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont prévus.</li> <li>2. Autorités locales susceptibles de ne pas disposer des infrastructures nécessaires ou de la capacité suffisante pour assurer les opérations de distribution.</li> </ol>
Mesures d'atténuation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demander aux autorités locales de fournir une liste de distribution et réaliser un suivi postdistribution à partir d'un échantillon de ménages de la population cible.</li> <li>2. Former les autorités locales sur les processus et les principes de distribution d'articles non alimentaires.</li> </ol>

#### **Distribution à des représentants de la population cible**

Dans quels contextes ?	Déplacements transfrontaliers. Milieu rural et urbain. Dispersion de la population dans une zone géographique étendue. Population cible constituée de petites communautés unies.
Populations concernées	L'ensemble des personnes déplacées de force et apatrides qui ne sont pas recensées.
Avantages	Distribution rapide. Respect des valeurs sociales et culturelles de la population cible. Représentants susceptibles de connaître les personnes les plus vulnérables au sein de la population cible, et devant par conséquent bénéficier en priorité de la distribution d'articles non alimentaires. Enregistrement des informations sur la population bénéficiaire non requise. Mobilisation du personnel du HCR ou de ses partenaires non requise pour la distribution d'articles non alimentaires à la population cible. Participation de la population cible à la distribution d'articles non alimentaires.

Risques	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Impossibilité pour le HCR ou ses partenaires de contrôler si les articles non alimentaires fournis ont bien été distribués aux bénéficiaires ciblés. Possibilité que les articles non alimentaires soient utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont prévus.</li> <li>2. Sélection par le HCR de personnes n'ayant pas de légitimité réelle pour représenter les communautés de la population cible.</li> <li>3. Possibles abus de pouvoir de la part des représentants (« gardiens ») lorsque les structures sociales sont inéquitables ou détruites.</li> <li>4. Critères d'âge, de genre et de diversité non pris en considération de façon appropriée par les représentants lors de la distribution des articles non alimentaires à la population cible.</li> <li>5. En raison de l'absence de données sur la population cible, distribution à certains ménages d'articles non alimentaires en quantité excédant celle à laquelle ils ont droit.</li> </ol>
Mesures d'atténuation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réclamer une liste de distribution aux représentants.</li> <li>2. Favoriser l'acquisition, par le personnel de protection, d'une connaissance adéquate des structures sociales et des relations de pouvoir au sein de la population cible.</li> <li>3. Assurer l'accès de la population cible à un mécanisme efficace de retour d'information et de plainte à double sens.</li> <li>4. Entreprendre des contrôles ponctuels lors de la distribution des articles non alimentaires par les représentants.</li> <li>5. Réaliser un suivi postdistribution sur la base d'un échantillon de personnes et de ménages de tout âge, de tout genre et représentatif de la diversité.</li> </ol>

### Distribution à des individus et/ou des chefs de ménage de la population cible

Dans quels contextes ?	Installations et camps. Milieu urbain.	
Populations concernées	L'ensemble des personnes déplacées de force et apatrides qui sont recensées.	L'ensemble des personnes déplacées de force et apatrides qui ne sont pas recensées.
Avantages	Réduction du risque de distribution inégale et en particulier d'une double distribution. Possibilité d'enregistrer l'assistance dans le logiciel de gestion des cas individuels.	Enregistrement des informations sur la population bénéficiaire non requise.
	Possibilité de contrôler le nombre de personnes aidées. Limitation des abus liés aux relations de pouvoir et à l'exercice du leadership au sein de la communauté. Suivi direct facilité. Présence possible du personnel chargé de la protection qui peut ainsi échanger avec la population cible. Utile lorsqu'il s'agit d'aider des communautés non structurées (absence de chefs ou disparition de l'organisation sociale).	
Risques	Retard dans la remise des articles non alimentaires aux bénéficiaires ciblés en raison d'un processus de distribution long et nécessitant d'importantes ressources.	Double distribution d'articles à certains individus/ménages.
Mesures d'atténuation	S'assurer de la disponibilité sur le site de ressources humaines et matérielles adéquates permettant une distribution sans accroc. Mise en place sur le site d'un circuit de distribution clair conçu avec une entrée, une zone d'attente, une zone d'accueil, une zone de distribution et une sortie distincte.	Créer un système permettant d'identifier chaque ménage de façon unique (au moyen, par exemple, de bracelets numérotés ou de jetons), ou utiliser les cartes de rationnement existantes. Se renseigner auprès des responsables communautaires ou d'autres informateurs clés sur la composition des ménages afin de parer à la tentation de se diviser (pour obtenir plus d'articles non alimentaires). Réaliser un suivi postdistribution sur la base d'un échantillon de personnes et de ménages de tout âge, de tout genre et représentatif de la diversité.

#### d) Lieux de distribution:

Lieu	Dans quels contextes
------	----------------------

Site temporaire ad hoc avec distribution des articles non alimentaires à l'arrière du camion de livraison	Déplacements transfrontaliers. Situations transitoires (populations en déplacement).
Site temporaire ad hoc avec des structures temporaires (telles que des structures à parois souples de type « Rubb Hall » ou des tentes)	À proximité d'une frontière internationale. Situations transitoires. Zones reculées/rurales.
Centre d'accueil/de transit	À proximité d'une frontière internationale. Installations et camps.
Centre de distribution	Installations et camps.
Centre communautaire	Milieu urbain. Installations et camps.

### e) Conseils supplémentaires:

#### Évaluation des situations d'urgence - [évaluation des besoins des réfugiés dans les situations d'urgence](#), [évaluation multisectorielle initiale rapide](#)

- Commencer par l'examen de sources secondaires de données, telles que d'autres évaluations et rapports, pour comprendre le contexte et identifier les informations manquantes pour répondre aux objectifs de l'évaluation.
- Envisager le recours à une approche mixte conjuguant des entretiens avec des informateurs clés et des ménages, des observations sur le terrain et des discussions de groupe.
- Les résultats de l'évaluation doivent permettre de répondre aux questions suivantes :
  1. Quelles sont les priorités immédiates (compte tenu de l'état physique et psychologique de la population déplacée, des changements climatiques et saisonniers) ?
  2. De quelles ressources et de quels articles les populations disposent-elles déjà ?
  3. Quelles sont leurs préférences ? Quelles sont les références et pratiques culturelles qui leur sont familières ?
  4. Quel type d'assistance, que ce soit en nature ou en espèces, leur apporterait véritablement une aide ?
  5. Comment préfèrent-elles être aidées (en nature ou en espèces) ?
- Réaliser une évaluation rapide du marché local et de sa capacité à fournir des articles non alimentaires à la population cible si celle-ci bénéficiait d'une assistance pécuniaire.
  - Identifier les risques liés aux articles non alimentaires et les mesures d'atténuation associées (mise en place, par exemple, de stocks d'urgence pour atténuer les conséquences d'une possible rupture des chaînes d'approvisionnement).
  - Déterminer si l'assistance est ciblée de façon appropriée et définir, le cas échéant, les critères de priorité à appliquer.
  - Agir si possible en se référant aux données ventilées par âge, par genre et selon les paramètres de diversité pertinents (se baser sur des estimations si l'évaluation est menée à partir d'entretiens avec des informateurs clés ou d'observations).
  - Veiller à ce que l'équipe d'évaluation ait connaissance, s'ils sont déjà en place, des dispositifs d'orientation adaptés aux besoins de protection. Toujours recueillir le consentement éclairé des personnes lorsqu'elles sont dirigées vers d'autres

interlocuteurs.

- Intégrer du [personnel spécialisé en matière de violences basées sur le genre \(VBG\)](#) dans l'équipe d'évaluation ou, au minimum, se coordonner avec des personnes qualifiées dans ce domaine avant l'évaluation. Veiller à ce que les membres de l'équipe d'évaluation qui ne sont pas chargés de la protection disposent de connaissances de base en matière d'orientation des cas de VBG.
- Coordonner l'évaluation avec d'autres acteurs et partager les résultats pour encourager la collaboration et éviter les actions redondantes.

### Planification de la distribution

- Développer le plan de distribution en concertation avec les autres acteurs présents dans la zone afin d'éviter que plusieurs distributions/activités en faveur d'une même population n'aient lieu le même jour.
- Faire si possible une visite préalable du site de distribution pour s'assurer de son accessibilité et garantir sûreté et sécurité.
- Fixer un objectif quotidien réaliste de distribution, tenant compte des heures de travail de jour et des contraintes logistiques (telles que celles liées au transport des articles et à la préparation des kits).
- Ne pas reporter le début de la distribution en raison de retards ou d'approvisionnements insuffisants. Distribuer des « kits partiels d'articles non alimentaires » et privilégier une approche échelonnée en ciblant en priorité les personnes les plus vulnérables exposées à des risques élevés. Lorsque les articles initialement manquants deviennent disponibles, planifier une seconde distribution pour compléter le kit d'articles non alimentaires.
- Si possible et si nécessaire, prévoir que les distributions d'articles non alimentaires sur différents sites aient lieu le même jour afin de limiter la fraude (des personnes pouvant par exemple être tentées de se déplacer d'un site de distribution à un autre pour recevoir plusieurs kits).
- Prévoir de commencer la distribution tôt le matin pour limiter le temps d'attente.
- Prendre en compte les habitudes de la population cible ainsi que la possible nécessité d'organiser des distributions séparées pour les [personnes exposées à des risques élevés](#) (pour des raisons liées à la diversité notamment) ou à mobilité réduite.
- La population cible doit être en mesure de transporter les articles non alimentaires jusqu'aux abris/structures d'hébergement, et il peut donc être nécessaire de diviser le kit d'articles non alimentaires en kits plus petits facilement gérables et transportables (prévoir par exemple quatre « sous-kits » et proposer un système de jetons permettant aux personnes de revenir plusieurs fois pour prendre possession de l'intégralité du kit).

### Campagne d'information

- Au cours de l'évaluation rapide des besoins, déterminer comment la population cible préfère recevoir des informations (via les réseaux sociaux, la radio, les responsables communautaires, des imprimés, etc.).
- Expliquer clairement les critères d'éligibilité et comment sont définis les droits des bénéficiaires de kits d'articles non alimentaires, notamment si des groupes de population différents ne sont pas éligibles au même type d'assistance sur un même site de distribution. Utiliser un langage simple et, si nécessaire, intégrer des images dans les

supports de communication.

- Éviter d'informer la population sur la date et l'heure de la distribution avant d'avoir reçu le stock minimal d'articles non alimentaires.
- Certains articles non alimentaires tels que les moustiquaires, les trousseaux d'hygiène et les lanternes solaires doivent être distribués avec des consignes d'utilisation. Le personnel du HCR ou de ses partenaires doit être disponible lors de la distribution pour fournir ces consignes et répondre aux questions. Il est également possible de transmettre ces consignes par le biais d'affiches disposées sur le site de distribution.
- Recourir à plusieurs moyens de communication et faire notamment appel aux responsables communautaires (si une structure sociale stable existe).
- Expliquer à la population cible comment elle peut faire remonter tout problème relatif à la distribution ou à ses rapports avec l'équipe de distribution par le biais d'un mécanisme de retour d'information et de plainte.
- Rassurer les personnes en fin de file pour qu'elles ne craignent pas qu'il n'y ait plus de kits d'articles non alimentaires lorsque ce sera leur tour.

### Éviter les tensions entre les différents groupes de population

- Si d'autres organismes distribuent leurs propres articles non alimentaires à une même population déplacée, garantir une approche harmonisée de la définition des droits sur la base de la taille moyenne d'un ménage par l'intermédiaire d'un [mécanisme de coordination interinstitutionnelle](#) (secteur ou groupe sectoriel).
- Si la qualité des articles non alimentaires varie d'un organisme à l'autre, convenir au niveau interinstitutionnel d'offrir une compensation aux bénéficiaires des articles de moins bonne qualité en leur fournissant des articles supplémentaires (distribution, par exemple, de deux bâches en plastique de moins bonne qualité au lieu d'une seule de bonne qualité).
- Intégrer dans le plan de distribution, selon les financements disponibles, les besoins en articles non alimentaires des communautés d'accueil/voisines.

### Lorsque les besoins en articles non alimentaires dépassent les moyens du HCR

- Cibler les populations les plus vulnérables (identifiées lors de l'évaluation rapide et en coordination avec le personnel de protection et des responsables communautaires respectés) dans les régions les plus touchées.
- Si d'autres organismes sont présents et proposent des distributions d'articles non alimentaires, coordonner les distributions avec ces organismes et harmoniser les critères de sélection.
- Si aucun autre organisme n'est présent, faire pression sur les donateurs et les acteurs internationaux pour qu'ils mobilisent une aide humanitaire extérieure à travers les parties prenantes les plus concernées.
- Réévaluer en permanence la situation pour s'assurer que les personnes les plus vulnérables n'ont pas été oubliées.

### Distribution auprès des populations non enregistrées

- Si les personnes déplacées sont en nombre relativement restreint, leur demander de

s'organiser en groupes de ménages et de dresser une liste de distribution pour chaque groupe, en identifiant, sur la base des critères de protection applicables, les ménages les plus vulnérables devant être servis en priorité. L'équipe de distribution des articles non alimentaires peut utiliser ces listes pour faire en sorte que chaque groupe soit reçu l'un après l'autre sur le site de distribution. La personne chargée de la préparation de la liste doit être présente lors de la distribution pour aider l'équipe à vérifier l'éligibilité des bénéficiaires et à accorder la priorité aux ménages les plus vulnérables.

- Si la population déplacée est nombreuse, les distributions à l'échelle des ménages ne sont pas possibles et il est nécessaire de désigner des représentants qui recevront les articles non alimentaires.
- Pour éviter tout risque de fraude et de « recyclage », envisager de marquer les doigts des bénéficiaires à l'encre indélébile à la sortie du site.

Équipe de distribution (lorsque le HCR ou les partenaires qu'il finance effectuent la distribution auprès de la population cible)

- L'équipe affectée à chaque site de distribution doit, au minimum, inclure les fonctions suivantes :
  - chef d'équipe (responsable du bon déroulement de la distribution des articles non alimentaires)
  - chargement/déchargement des articles non alimentaires et préparation des kits (le cas échéant)
  - enregistrement/vérification d'identité
  - distribution
  - traducteur (le cas échéant)
  - maintien de l'ordre et prévention de la fraude
  - agent de sécurité (responsable de la sécurité globale du site et du personnel de maintien de l'ordre)
  - personnel de protection pour le suivi, la consultation et l'orientation vers des services appropriés (notamment pour les cas de VBG)
  - service d'assistance chargé de la gestion d'un mécanisme de retour d'information et de plainte à double sens
  - gestion des litiges (dans les cas où l'identité des ménages/personnes ne peut pas être vérifiée au moyen des listes de distribution)
  - aspects logistiques (conducteur, responsable du stockage)

Remarque : Les effectifs affectés à chaque fonction dépendront de la capacité d'accueil du site de distribution. Ainsi, si le site de distribution peut contenir 100 personnes (qui patientent ou prennent possession des articles non alimentaires), au moins quatre agents de maintien de l'ordre doivent être mobilisés.

- Assurer la représentation équilibrée des genres au sein de l'équipe de distribution.
- Inviter des volontaires parmi la population déplacée et les communautés d'accueil/voisines à participer à la distribution d'articles non alimentaires, notamment pour le maintien de l'ordre ou pour transporter les kits des bénéficiaires ayant des besoins spécifiques (personnes handicapées, personnes âgées, personnes malades). Veiller à récompenser les volontaires en leur offrant soit des repas le jour de la distribution, soit de l'argent, soit une

rémunération appropriée d'une autre forme.

- Dans un souci d'efficacité et de sécurité, une liste de contrôle des équipements nécessaires à l'exercice de chacune des fonctions de l'équipe de distribution pourra être préparée afin d'être vérifiée au début de chaque journée de distribution. Parmi ces équipements, on pourra par exemple prévoir un micro, du ruban de sécurité, etc.

Site de distribution (lorsque le HCR ou les partenaires qu'il finance effectuent la distribution auprès de la population cible)

Sélectionner le site en concertation avec les autorités compétentes, des membres des communautés d'accueil/voisines et la population déplacée.

- Le site doit être situé en plein air, à l'écart des zones très fréquentées telles que les marchés, les écoles ou les établissements de santé, et ne pas se trouver sur une voie de circulation importante dans une rue étroite.
- Éviter les sites exposés à des risques naturels, « inconfortables » pour des raisons météorologiques, en particulier selon la saison (sites dépourvus d'ombre en été, exposés à des vents violents en hiver, etc.), ou envahis par des insectes.
- Une zone plane et dégagée permettra de disposer d'une vue d'ensemble du site afin de repérer rapidement tout signe de dysfonctionnement lors de la distribution.
- Veiller à ce que le site soit physiquement accessible aux personnes en fauteuil roulant ou présentant d'autres contraintes de mobilité.
- Le site doit être suffisamment grand pour pouvoir disposer des aménagements suivants :
  1. espace permettant le chargement/déchargement des camions de transport des articles non alimentaires
  2. une entrée
  3. une zone d'attente (protégée des éléments) pour la population cible
  4. une zone d'accueil (dans laquelle l'identité des personnes est vérifiée sur la base de la liste de distribution ou au moyen d'une autre forme d'identification)
  5. une zone de distribution (dans laquelle les personnes prennent possession des articles non alimentaires)
  6. un service de règlement des litiges (dans une zone séparée et garantissant la confidentialité)
  7. une sortie
  8. au moins une sortie de secours
  9. des latrines et des installations d'eau séparées pour les femmes et les hommes, et, si possible, distinctes pour la population cible et l'équipe de distribution
  10. si possible, un lieu de stockage sécurisé pour les articles non alimentaires et pour l'équipement nécessaire aux opérations de distribution (en particulier si la distribution dure plus d'une journée).
- Entourer le site d'une clôture et matérialiser la séparation des différentes zones (zones d'attente, d'accueil et de distribution).

Articles renouvelables

- Certains articles non alimentaires sont renouvelables (savon, serviettes hygiéniques, combustible, etc.) et doivent être remplacés périodiquement, ce qui nécessite des distributions régulières.
- Veiller à ce que les articles renouvelables des kits d'articles non alimentaires de première urgence soient fournis en quantité suffisante pour couvrir les besoins sur une période d'au moins un mois.
- Si les conditions du marché sont favorables et sous réserve des conclusions d'une étude de faisabilité spécifique, on pourra envisager de passer d'une distribution de produits renouvelables à une aide en espèces.

#### Suivi sur le terrain au cours de la distribution

- Effectuer un contrôle auprès des personnes quittant le site pour vérifier qu'elles figurent bien dans la liste de distribution et contrôler les articles non alimentaires qu'elles ont reçus. La fréquence de ces contrôles ponctuels dépendra du nombre total de personnes accueillies sur le site au cours d'une journée et de la capacité de l'équipe de distribution.

#### Suivi postdistribution

- Opter pour des enquêtes auprès des ménages, des entretiens avec des informateurs clés, des discussions de groupe ou une combinaison de ces trois modalités.
- Le genre des personnes chargées de ces enquêtes doit être le même que celui des personnes interrogées.
- Envisager d'intégrer certaines questions clés du suivi postdistribution au processus de suivi régulier de la protection si les moyens de suivi postproduction sont limités.
- Interroger davantage de personnes issues des sous-groupes sensibles et faire en sorte que l'échantillon des représentants de chacun de ces sous-groupes soit de taille proportionnelle au nombre des personnes qui les composent.
- Le suivi postdistribution peut être mis à profit pour évaluer la situation et le niveau de vulnérabilité des bénéficiaires des articles non alimentaires, en vérifiant s'ils restent éligibles à une assistance.
- Lors de la réalisation d'enquêtes à l'échelle des ménages, observer les articles disponibles dans les foyers, évaluer leur état et les comparer aux articles qui ont été distribués.
- Inspecter les marchés locaux pour savoir si les articles non alimentaires distribués sont revendus.

### **Phase post-urgence**

- Planifier et préparer, dès le début de la situation d'urgence, la phase qui la suivra.
- Réfléchir à la manière d'éviter de rendre les personnes déplacées de force et apatrides dépendantes de la distribution d'articles non alimentaires par le HCR et/ou les autres acteurs humanitaires.
- Voir la section « Articles renouvelables » plus haut.

## Liste de contrôle

### • 1. Connaître le contexte et les parties prenantes :

- Quels autres acteurs (y compris les autorités locales) peuvent stocker, fournir et/ou distribuer temporairement des articles non alimentaires ?
- Où peuvent-ils assurer la distribution d'articles non alimentaires ?
- Quels articles non alimentaires peuvent-ils fournir ?
- Où peuvent-ils stocker les articles non alimentaires de manière sécurisée et quelle est leur capacité de stockage ?
- Est-il possible de se procurer des articles non alimentaires d'une qualité convenable sur le marché local ?
- Existe-t-il un [mécanisme de coordination interinstitutionnelle](#) pour les articles non alimentaires ?

### • 2. Connaître la population :

- Quelles sont les personnes ayant réellement besoin d'articles non alimentaires au sein de la population déplacée ?
- Des personnes des communautés d'accueil/voisines ont-elles également besoin d'articles non alimentaires ?
- Combien de personnes/ménages au total (même approximativement) ont besoin d'articles non alimentaires ?
- La population cible est-elle [recensée](#) ?
- Quels sont les profils [d'âge, de genre et de diversité](#) de la population cible ?
- Existe-t-il des personnes ayant [des besoins spécifiques](#) justifiant la fourniture

### • 3. Savoir quels articles non alimentaires distribuer :

- La population cible est-elle en déplacement/transit ?
- La population cible possède-t-elle ou dispose-t-elle d'un accès à des articles non alimentaires standard avant la distribution ?
- Des considérations de préférences culturelles sont-elles applicables ?
- Quels sont les articles non alimentaires en stock dans le pays ?
- Quels articles non alimentaires sont déjà en cours d'acheminement ?

### • 4. Connaître les quantités d'articles non alimentaires à [se procurer/fournir](#) :

- Combien d'articles non alimentaires d'une qualité convenable sont disponibles sur le marché local ?
- Combien d'articles non alimentaires doivent être fournis à partir des stocks mondiaux du HCR et combien doivent l'être via des fournisseurs locaux et/ou

internationaux (en plus des stocks actuels et en cours d'acheminement) ?

- Des perturbations des chaînes d'approvisionnement sont-elles à prévoir et doivent-elles être prises en compte dans le calcul ?
- Combien d'articles non alimentaires doivent être commandés et mis de côté pour le stock d'urgence ?
- Quelle est la [capacité de stockage](#) des articles non alimentaires (ceux déjà disponibles et ceux qui restent à acheminer) ?

• **5. Connaître le nombre d'articles non alimentaires à distribuer :**

- Sur quelles bases quantitatives sont définis les droits des bénéficiaires ?
- Quels sont les articles nécessaires à l'échelle des ménages et des individus ?

• **6. Connaître les bénéficiaires des articles non alimentaires :**

- Les articles non alimentaires seront-ils distribués à des personnes, à des ménages ou à des représentants communautaires ? Dans une autre approche, les articles non alimentaires seront-ils remis aux autorités locales qui se chargeront ensuite de la distribution auprès de la population cible ?
- Comment les articles non alimentaires seront-ils distribués aux personnes à mobilité réduite ?

• **7. Connaître le lieu de distribution :**

- Est-il possible de disposer d'un lieu sûr, sécurisé et accessible ?
- Existe-t-il un accès adéquat pour les véhicules de livraison ?
- Existe-t-il un espace suffisant pour le déchargement et la distribution en toute sécurité des articles non alimentaires ?

• **8. Connaître la date de distribution :**

- La date et l'heure de la distribution ont-elles été fixées de manière à convenir aux bénéficiaires des articles non alimentaires et à respecter les conditions d'accessibilité et de sécurité du site ?
- Une [campagne d'information](#) auprès de la population cible est-elle prévue ?

• **9. Connaître l'impact de la distribution :**

- Les articles non alimentaires ont-ils bien été distribués aux bénéficiaires ciblés ?
- Les articles non alimentaires ont-ils été utilisés aux fins prévues ?
- Les bénéficiaires disposent-ils encore des articles non alimentaires ? Si ce n'est pas le cas, comment se sont-ils séparés de ces articles non alimentaires et pourquoi ?

- Certains articles non alimentaires distribués ont-ils été vendus sur les marchés locaux ?

## 4. Normes

Site de distribution

Un site de distribution ne doit pas être destiné à fournir des articles non alimentaires à une population de plus de 20 000 personnes (ainsi, si la taille moyenne d'un ménage est de cinq personnes, 4 000 à 5 000 personnes se rendront sur le site de distribution).

Le site de distribution ne doit pas se trouver à plus de cinq kilomètres du lieu d'hébergement de la population cible.

Suivi postdistribution

Un suivi postdistribution est réalisé dans un laps de temps compris entre deux semaines et deux mois après la distribution.

Taille d'échantillon :

- 15 % de la population pour des distributions à 200 ménages ou moins.
- 10 % de la population pour des distributions à un nombre de ménages compris entre 200 et 750.
- 5 % de la population pour des distributions à plus de 750 ménages.

Indicateur fondamental d'impact

Nombre de personnes ayant reçu des articles non alimentaires.

## Annexes

[Tip sheet on applying the UNHCR AGD Policy to persons with disabilities.pdf](#)

## 5. Liens

[UNHCR/OG/2021/04/Rev.1 Operational Guidelines on Non-Food Item Management \(acce... UNHCR Risk Management Tool: Management of Non-Food Items \(accessible uniquement... MSF Non-Food Items Distribution: Emergencies IDPs/Refugees and Natural Disasters WFP Emergency Field Operations Pocketbook The Sphere Handbook: Humanitarian Charter and Minimum Standards in Humanitarian... Veuillez consulter l'entrée connexe "Demande de produits de première nécessité ... Camp Management Toolkit](#)

## 6. Contacts principaux

Jefe de la Unidad de Gestión Operacional y de Asociaciones

Oficial de Gestión de Programas y Apoyo

División de Planificación Estratégica y Resultados del ACNUR: [hqdspr@unhcr.org](mailto:hqdspr@unhcr.org)